

Jordi Tejel Gorgas\*

*Pour une approche relationnelle de la crise de l'État au Moyen-Orient:  
le cas kurde (1919-2014)*

La perspective de la formation de plusieurs proto-États kurdes semble prendre force comme conséquence de trois événements majeurs survenus au cours des vingt dernières années. D'une part, la Guerre du Golfe de 1991 et le retrait qui s'ensuit des troupes irakiennes d'une partie du Nord de l'Irak avaient ouvert la perspective de créer un territoire *de facto* autonome vis-à-vis de Bagdad. Une zone grise, du point de vue du droit international, qui s'est 'normalisée' lorsque l'Irak est devenu un État fédéral après l'intervention américaine de 2003. D'autre part, longtemps marginale, la question kurde en Syrie a été propulsée sur le devant de la scène nationale et régionale, suite à l'évolution de la révolte syrienne initiée en mars 2011. En effet, le 19 juillet 2012, Bachar al-Assad décide de retirer partiellement ses troupes du Nord contribuant ainsi à l'apparition d'une seconde autonomie kurde qui a réussi à garantir sa durabilité dans un contexte de violence inouïe. Enfin, entre 2012 et 2015, la Turquie était engagée dans un complexe 'processus de paix' avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), ce qui permettait d'imaginer une sortie négociée au conflit kurde, voire la création d'une autonomie territoriale dans le Sud-Est tout en respectant les frontières internationales de ce pays.

En somme, en deux décennies, nous avons assisté à l'émergence de plusieurs entités kurdes qui sont venues confirmer, si besoin était, la

---

\* Historien, Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID, Genève). Je tiens à remercier le Fonds national suisse de la recherche scientifique du soutien financier accordé en vue d'accomplir ma recherche *States, Minorities and Conflicts in the Middle East (1948-2003)*, réalisée entre 2010-2016 à l'IHEID, dont ce chapitre est l'un des fruits. Il va de soi, cependant, que les opinions exprimées ici n'engagent que l'auteur.

crise de l'État-nation au Moyen-Orient. Tout se passe comme si le grand moment de la 'revanche de l'histoire' était arrivé pour les Kurdes; ainsi, les perdants des traités internationaux signés durant les années 1920 seraient devenus, enfin, les 'gagnants' en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le processus actuel de délitement des États créés à l'issue de la Première guerre mondiale et d'autonomisation des régions kurdes serait la conséquence 'logique' de deux dynamiques complémentaires. En premier lieu, les frontières internationales tracées de manière arbitraire par les puissances coloniales européennes<sup>2</sup>, loin de délimiter des territoires homogènes, auraient laissé, comme dans le cas kurde, de larges sections de ce groupe 'national' en dehors des cadres étatiques d'un seul pays, divisant ainsi le 'Kurdistan' entre plusieurs États par ailleurs artificiels, du moins, en ce qui concerne les cas de la Syrie et de l'Irak. L'inadéquation des frontières étatiques avec l'espace ethnique kurde serait à l'origine d'une lutte incessante de ce groupe afin de faire coïncider les frontières politiques avec celles du groupe national.

En deuxième lieu, la division des Kurdes entre quatre États – Iran, Irak, Syrie et Turquie – aurait été accompagnée par la mise en place de politiques agressives vis-à-vis de la 'kurdicité' ou de l'identité kurde dans chacun des États. Soumis à des projets plus ou moins assimilationnistes, les Kurdes auraient entrepris un combat de défense de la 'kurdicité' face à des pouvoirs centraux qui auraient refusé toute expression d'une différence ethnique et/ou religieuse.

Si l'histoire contemporaine des quatre pays susmentionnés est, en effet, ponctuée par des révoltes kurdes contre les gouvernements respectifs, dont les repères chronologiques sont facilement identifiables, une mise en garde s'impose quant à l'origine du conflit kurde dans son ensemble. Premièrement, les traités internationaux de Sèvres (1920) et de Lausanne (1923) ne comportent pas la division d'un Kurdistan politiquement unifié. Jean-François Pérouse nous rappelle ainsi qu'«une analyse historique qui s'efforcerait d'être impartiale conduirait seulement à la constatation suivante: il n'a existé que des Kurdistan(s), réalisations partielles et restreintes d'une grande idée (celle du Kurdistan) qui fut lente à se construire et à s'imposer dans sa dimension transcendante et motrice (au sens d'idée

---

<sup>1</sup> D. HIRST, *This Could Be the Birth of an Independent Kurdish state*, in «The Guardian», 9 janv. 2013, <<http://www.theguardian.com/commentisfree/2013/jan/09/birth-kurdish-state-ottoman-syria-arab-spring>> (dernier accès le 07.10.2015).

<sup>2</sup> Voir, par exemple, M. FOUCHER, *L'obsession des frontières*, Perrin, Paris 2007; S. JMOR, *Les origines de la question kurde*, L'Harmattan, Paris 1994.

guidant une action collective ou inspirant un programme politique)»<sup>3</sup>.

Deuxièmement, le récit porté sur les atavismes entre 'majorités' – Arabes, Perses, Turcs – et 'minorités', Kurdes en l'occurrence, dans le cadre des nouveaux États surgis des décombres de l'Empire ottoman ainsi qu'en Iran se base dans une large mesure sur une généralisation abusive du projet 'modernisateur' de la Turquie kémaliste, et dans une moindre mesure, de l'Iran post-Qajar. Le processus de construction étatique *state-building*, suivant le modèle européen analysé brillamment par Charles Tilly, nécessitait en ce sens la formation d'un centre fort, doté d'une armée qui serait à même d'assurer à la fois la sécurité intérieure et extérieure du pays. La 'réaction' kurde face à ces projets centralisateurs en serait le résultat le plus évident.

Cette analyse est problématique à double titre. D'une part, parce que même la Turquie et l'Iran, élevés en modèles des projets 'autoritaires modernisateurs' au Moyen-Orient, ne furent pas capables de mettre en place, du moins pendant une bonne partie des années 1920-1940, les programmes centralisateurs auxquels les élites respectives aspiraient. D'autre part, parce que comme Hamit Bozarslan l'a souligné, si des similarités existent entre la gestion de la question kurde dans ces quatre pays, le problème kurde connaît des réalités différentes dans chacun des États, comme résultat des interactions avec des acteurs étatiques et non étatiques dotés de projets politiques divers ainsi qu'avec des acteurs relevant de diverses échelles: locale, régionale et internationale<sup>4</sup>. En ce sens, le contexte politique et social de la Turquie et de l'Iran, d'une part, et de l'Irak et la Syrie, d'autre part, ne sont pas similaires. Ainsi, et de manière significative, alors que la Turquie est devenue indépendante dès 1922, la Syrie et l'Irak deviennent *de facto* indépendants après la Seconde guerre mondiale, pour la première, et en 1958, pour le second. Par ailleurs, aux clivages propres à la société kurde s'ajoute une diversification sociale, culturelle, politique et économique entre les différentes parties de l'espace kurde.

Enfin, si l'historien se doit de proposer des périodisations, forcément englobantes et réductrices de la réalité, aidant à la compréhension des transformations socio-politiques d'une société donnée, il doit aussi être attentif à la pluralité des évolutions et des acteurs pour chaque période étudiée. Ainsi, s'il serait tentant de présenter l'histoire des Kurdes au

<sup>3</sup> J.-F. PÉROUSE, *Le Kurdistan: quel territoire pour quelle population?*, in J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY et L. QUINTY-BOURGEOIS (dir.), *La nation et le territoire: Le territoire, lien ou frontière?*, L'Harmattan, Paris 1999, p. 20.

<sup>4</sup> H. BOZARSLAN, *La régionalisation du problème kurde*, in E. PICARD (dir.), *La nouvelle dynamique au Moyen-Orient: Les relations entre l'Orient arabe et la Turquie*, L'Harmattan, Paris 1992, pp. 178-180.

Moyen-Orient post-ottoman sous le prisme d'une histoire linéaire, comme une lutte sans répit entre une 'minorité' kurde homogène, désirant l'autonomie du Kurdistan, et des gouvernements centraux, tout aussi monolithiques et opposés à toute aspiration kurde, on doit éviter, comme nous le rappelle Mathieu Rey à propos de la question kurde en Irak, de procéder par méthode régressive; «c'est-à-dire ne pas tirer de conclusion pour la période considérée [...] à partir des données valables pour les années postérieures»<sup>5</sup>.

Partant de l'observation du cas kurde en Irak et en Syrie à travers un siècle (1920-2014), cette contribution propose d'adopter une approche dynamique et interactionniste en vue d'étudier la question de la crise de l'État-nation au Moyen-Orient à partir de trois prémisses. Premièrement, la formation des 'groupes' identifiés comme 'minoritaires' est le résultat d'une histoire de relations de pouvoir et, par conséquent, le résultat d'un processus social. Deuxièmement, les membres des 'majorités' et des 'minorités' ne sont pas *en tout lieu* et *en tout temps* opposés. Au contraire, une perspective historique de longue durée permet d'identifier des périodes pendant lesquelles divers secteurs d'une minorité ethnique ou religieuse participent activement à la vie économique, politique et culturelle d'un pays donné. Les 'minorités', dès lors, ne doivent pas être perçues uniquement comme des 'victimes passives'; au contraire, elles influent de manière directe ou indirecte sur l'évolution politique et sociale des États, même ou précisément, des États qui nient leur existence. Dès lors, la relation entre 'majorités' et 'minorités' fait partie d'un processus dynamique dont nous devons prendre en considération à la fois les continuités et les discontinuités.

Enfin, bien que les régimes prétendent représenter la 'majorité' et les élites 'minoritaires' projettent vers l'extérieur une image d'homogénéité de leurs groupes respectifs, les pratiques quotidiennes, les tensions internes et les actions de certains de leurs segments contredisent cette image<sup>6</sup>. Ainsi, il existe une forte interrelation entre les périodes dans lesquelles les États ou des segments de l'État s'allient à des groupes 'externes' – *açabiyyât* (groupes de solidarité), etc. –, pour pallier les carences de l'État et les phases de consolidation du mouvement kurde, et vice-versa. Le résultat, à long terme, est une transformation mutuelle, qui se manifeste depuis quelques années déjà par une fragmentation accentuée à la fois des États

---

<sup>5</sup> M. REY, *Une décennie de silence, les Kurdes à l'heure d'une absence de rébellion (1946-1958)*, in J. TOLAN, H. EL ANNABI et G. KRAUSE (dir.), *Enjeux identitaires en mutation: Europe et bassin méditerranéen*, Peter Lang, Bern 2014, p. 184.

<sup>6</sup> J.S. MIGDAL, *State in Society. Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge University Press, Cambridge 2001.

et des mouvements kurdes. Paradoxalement, alors qu'États et mouvements kurdes sont parvenus à assurer leur durabilité, ils se sont éloignés de leur doctrine originale: la création d'États-nations homogènes et souverains sur 'tout' le territoire national. Ainsi, si l'État-nation est remis en cause, le projet nationaliste kurde l'est aussi.

Les coordinateurs de cet ouvrage nous ont demandé d'entreprendre une démarche analytique attentive à la fois au temps long de l'Histoire et au temps court pour rendre compte des développements récents. La question kurde, vieille de cent ans, se prête bien à cet exercice. En outre, à cheval entre quatre États de la région, les Kurdes constituent un cas d'étude pertinent pour analyser la question de la crise de l'État-nation au Moyen-Orient.

Dans la première partie de ma contribution, je vais avancer une périodisation des relations entre l'État syrien et irakien et les populations kurdes respectives, en proposant une lecture attentive au temps long, aux continuités ainsi qu'aux discontinuités. La période formative des États susmentionnés sera privilégiée afin d'apporter des éléments de réponse aux questionnements globaux de cet ouvrage. Dans la deuxième partie, l'intérêt pour le temps court me conduira à analyser les derniers développements survenus en Syrie et en Irak depuis le déclenchement des révoltes arabes en 2011 et l'irruption postérieure d'autres acteurs, comme Daech, porteurs de projets étatiques qui défient non seulement la souveraineté des États existants, mais également les visées politiques et territoriales de certains mouvements kurdes.

Enfin, une comparaison entre le contexte actuel et celui des années 1920 me permettra de relativiser, à titre d'hypothèse, la question du délitement de l'État au Moyen-Orient: aujourd'hui tout comme hier, nous avons à faire à des acteurs qui voient dans la fluidité des situations et dans la porosité des frontières des opportunités soit pour tenter de remettre en question le tracé des frontières héritées de traités internationaux de l'entre-deux-guerres, soit pour négocier leur loyauté à l'État existant et aux élites dirigeantes. Mais, aujourd'hui encore, même si les pouvoirs centraux sont prêts à partager tant bien que mal la souveraineté territoriale avec des acteurs non étatiques donnant lieu à des «zones grises» (Nord de la Syrie) ou des régions autonomes bénéficiant d'une légitimité constitutionnelle (Nord de l'Irak), nous sommes probablement encore loin de la «fin des territoires» annoncée par Bertrand Badie il y a déjà quelques années<sup>7</sup>. Qu'ils

<sup>7</sup> B. BADIE, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, Paris 1995.

soient séculiers (mouvements kurdes) ou islamistes (Daech), ces acteurs font du principe de ‘territorialité’ un élément central de leur action politique, et donc de leur légitimation, au même titre que les acteurs étatiques.

### *Les ambiguïtés de la période formative des États (1920-1958)*

Le Traité de Sèvres du 16 août 1920, conclu entre le gouvernement ottoman et les Alliés, prévoit dans ses articles 62, 63 et 64 la création d'un État kurde autonome, ou complètement indépendant dans la majeure partie du Kurdistan ottoman. Le sort des Kurdes habitant dans le vilayet de Mossoul, nord de l'Irak actuel, doit se décider ultérieurement. Toutefois, les divisions entre les Alliés et entre les Kurdes, ainsi que les victoires des milices nationalistes turques sur le terrain, ouvrent la voie à la renégociation du traité de Sèvres. Le traité de Lausanne, signé en juillet 1923, met fin aux revendications kurdes. Dès ce moment, la question kurde va se décliner dans quatre cadres étatiques différents, présentant logiquement des similitudes et des différences.

Certes, la fin de l'Empire ottoman induit des bouleversements importants pour la région moyen-orientale, notamment la création de nouveaux États, puis la fin du Sultan-calife. Alors que certains territoires ex-ottomans ont directement accès à l'indépendance (comme la Turquie), d'autres sont placés sous mandat international: la Syrie, le Liban, la Transjordanie, la Palestine et l'Irak. En théorie, dans le cadre de l'ordre international résultant de la Première guerre mondiale, le système westphalien au sein duquel l'État-nation devient l'acteur de référence des relations internationales est aussi appliqué au Moyen-Orient. Les puissances mandataires doivent protéger les frontières internationales des nouveaux pays et s'engager à préparer ces États à l'indépendance totale dans un monde formé par des États-nations.

Cependant, la fin de l'Empire ottoman n'apporte pas un changement immédiat de certaines dynamiques politiques, sociales et économiques plus anciennes. Ainsi, par exemple, l'apparition de l'État-nation comme forme d'organisation politico-territoriale au Moyen-Orient à la suite de la Première guerre mondiale n'a pas totalement remplacé d'autres conceptions antérieures de solidarité (tribales, religieuses, claniques) ou du territoire.

Dans l'espace kurde, on doit en effet constater la résilience des structures tribales et claniques dans le mouvement nationaliste kurde moderne, constituant ainsi une sorte de «nation tribale». Comme Ernest Gellner le suggérait, il n'y a pas de contradiction entre ces deux termes car «une nation tribale peut, pendant un temps, être tribale dans son fonctionnement

interne et nationale pour l'extérieur»<sup>8</sup>. De même, si les nouveaux États placés sous mandat international, Irak et Syrie, sont reconnus comme des États modernes 'en devenir' et des unités territoriales différenciés, la fluidité des situations ainsi que la diversité des projets des acteurs de l'époque font de l'entre-deux-guerres un contexte socio-politique bien plus complexe que ce que les accords internationaux ne laissent paraître. Ainsi, comme Fred Lawson le souligne, la fin des empires n'implique pas la consolidation naturelle du système westphalien. Alors que les puissances européennes se disputent des aires d'influence au Moyen-Orient, des élites arabes au Caire, à Damas, à Bagdad ou encore à Amman envisagent des projets politiques – notamment l'unité arabe –, jusque dans les années 1950. Ceux-ci ouvraient la voie à un système d'États anarchique<sup>9</sup>.

D'autre part, la présence néocoloniale en Irak et en Syrie a des répercussions contradictoires. D'un côté, la Grande-Bretagne et la France cherchent à construire des bases viables à des États indépendants. De l'autre côté, si la France ne reconnaît jamais de manière officielle l'existence d'une «minorité kurde» avec des droits particuliers, dans les faits, des officiers français vont favoriser l'émergence du nationalisme kurde pour faire face aux ambitions territoriales de la Turquie dans le Nord syrien et affaiblir les nationalistes arabes de Damas. La France développe ainsi une politique favorable à certains chefs kurdes, tout en renforçant la fragmentation de la communauté kurde en trois enclaves – Kurd Dagh, Aïn al-Arab et Djézireh –, chacune étant traitée comme un territoire différent de l'autre. En réalité, la France, contrairement à la Turquie, mène une politique de type impérial à la frontière turco-syrienne. Les régions kurdes sont traitées davantage comme des marches impériales que comme des territoires appartenant à la 'nation' syrienne<sup>10</sup>. Ce faisant, malgré la présence de gendarmes dans les principales villes du Nord syrien, l'État y est avant tout représenté par la France et ceci jusqu'à la Seconde guerre mondiale.

Une évolution similaire peut être observée en Irak. Lorsque l'armistice de Moudros est signé en octobre 1918, l'armée britannique des Indes se trouve à proximité de Mossoul. Un mois plus tard, le Nord irakien, habité majoritairement par des Kurdes sunnites, est occupé par les troupes anglo-indiennes. Or, faute de moyens humains, les Britanniques doivent s'appuyer sur des dignitaires kurdes afin de garantir la 'loyauté' des

<sup>8</sup> E. GELLNER, *Nations et nationalisme*, Payot, Paris 1999, p. 195.

<sup>9</sup> F.H. LAWSON, *Constructing International Relations in the Arab World*, Stanford University Press, Stanford, CA 2006.

<sup>10</sup> S. ALTUG et B.T. WHITE, *Frontières et pouvoir d'État: la frontière turco-syrienne dans les années 1920 et 1930*, in «Vingtième siècle. Revue d'histoire», n. 103, 2009, pp. 91-104.

populations locales. En ce sens, les Anglais nomment Cheikh Mahmoud (1882-1956) gouverneur du «Kurdistan du Sud» («Southern Kurdistan»), une région délimitée par les fleuves du Grand Zab et le Diyala, dans la province actuelle de Suleimaniyya. Ce faisant, le «Kurdistan du Sud» est de fait géré conjointement par une administration kurde et britannique<sup>11</sup>.

Simultanément aux négociations diplomatiques menées en France, les Britanniques avaient déjà pris la décision de créer un État arabe constitué des vilayets de Bassorah et de Bagdad auxquels il fallait ajouter plus tard le vilayet de Mossoul. Ce projet posait cependant des problèmes diplomatiques avec la Turquie, qui réclamait aussi la souveraineté sur ce territoire, habité en majorité par des «sunnites», Kurdes et Turkmènes. Finalement, le Conseil de la SDN tranche l'affaire de Mossoul en décembre 1925, en rattachant le vilayet à l'Irak selon le vœu des Britanniques, et en prévoyant en faveur des Kurdes des garanties suggérées par la commission d'enquête concernant une autonomie administrative et culturelle: notamment, la nomination de fonctionnaires kurdes à l'administration de leur pays et de leur justice, l'enseignement dans les écoles en langue kurde et l'emploi du kurde comme langue officielle dans tous ses services.

En réalité, cependant, les recommandations faites par la commission d'enquête n'étaient pas tout à fait nouvelles. Après avoir été successivement encouragé et puis découragé par les agents anglais à maintenir l'autonomie *de facto* du Kurdistan vis-à-vis de la Turquie et de Bagdad, Cheikh Mahmoud se proclame Roi du Kurdistan en novembre 1922<sup>12</sup>. L'administration britannique, de concert avec le gouvernement irakien, essaie de faire sienne cette ambition en la plaçant dans le cadre irakien. Ils déclarent le 22 décembre 1922 que le gouvernement irakien reconnaît les droits nationaux des Kurdes de coexister dans le cadre de l'État irakien et de former un gouvernement kurde autonome au Kurdistan.

Toutefois, suite à la décision de la SDN de rattacher l'ancien vilayet de Mossoul au royaume arabe d'Irak, ni les engagements pris par les Britanniques et les Irakiens en 1922, ni les suggestions faites par la SDN en 1925 concernant les «droits de la minorité kurde» ne sont honorés. Malgré tout, et ceci tout au long du Mandat, les autorités irakiennes soupçonnent les Britanniques d'utiliser la «question kurde» pour diviser

---

<sup>11</sup> A.T. WILSON, *Loyalties. Mesopotamia, 1917-1920*, Oxford University Press, Londres 1936. Voir aussi le rapport d'E.B. SOANE, *Report on the Sulaimaniya District of Kurdistan*, Edmonds Papers, Boîte 6/1.

<sup>12</sup> Pour une description détaillée des relations entre Cheikh Mahmoud et les Britanniques, voir J. TEJEL, *Urban Mobilization in Iraqi Kurdistan during the British Mandate: Sulaimaniya, 1918-1930*, in «Middle Eastern Studies», vol. 44, n. 4, 2008, pp. 537-552.

les Irakiens et fragiliser le gouvernement de Bagdad. Ainsi, les recensements de populations et la reconnaissance des «minorités» seraient mis à l'avantage de l'impérialisme et du colonialisme britanniques. De leur côté, les dirigeants autonomistes kurdes accusent les Britanniques de ne pas respecter leurs engagements, de coopter des chefs tribaux et religieux afin de les diviser ainsi que de favoriser le gouvernement «arabe» de Bagdad, asservi aux intérêts coloniaux britanniques.

En réalité, les travaux récents sur la période mandataire en Syrie et en Irak invitent à une lecture plus fine de la mainmise sur les divers groupes religieux et ethniques locaux par les autorités mandataires. La reconnaissance des identités locales et régionales par les Britanniques ne prétendait pas favoriser un groupe donné par rapport aux autres, mais plutôt consolider la position de la puissance mandataire comme arbitre entre les différents groupes politiques et sociaux<sup>13</sup>. Fuat Dündar, par exemple, a montré combien les recensements conduits durant le mandat sont toujours mis à l'avantage des Britanniques afin de maintenir le *statu quo*, même si cela impliquait des contradictions dans leur gestion politique des divers segments de la société irakienne, dont les Kurdes<sup>14</sup>.

La perspective d'observation 'micro' prouve, cependant, qu'à différents moments, les officiers coloniaux pouvaient mener des politiques à une échelle locale qui ne correspondaient ni à la politique envisagée par le Haut-commissariat, ni aux intérêts des gouvernements «arabes» de Bagdad et de Damas, ni à ceux des populations locales; mais tout simplement à leurs propres desseins, parfois en accord avec une politique coloniale de plus longue durée<sup>15</sup>. Le résultat de ces ambiguïtés sera une intégration inachevée des territoires kurdes à la fin des Mandats.

<sup>13</sup> J.-D. MIZRAHI, *Genèse de l'État mandataire. Service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Publications de la Sorbonne, Paris 2003; N. MÉOUCHY et P. SLUGLETT (dir.), *The British and French Mandates in Comparative Perspectives*, Brill, Leiden 2004; V. TATCHJIAN, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Karthala, Paris 2004.

<sup>14</sup> F. DÜNDAR, *Statisquo: British Use of Statistics in the Iraqi Kurdish Question, 1919-1932*, in «Crown Paper», n. 7, 2012, p. 62, <<http://www.brandeis.edu/crown/publications/cp/cp7.html>> (dernier accès le 27.04.2016).

<sup>15</sup> TEJEL, *Urban Mobilization in Iraqi Kurdistan during the British Mandate: Sulaimaniya, 1918-1930*, cit.; Pour la Syrie, voir J. TEJEL, *Les territoires de marge de la Syrie mandataire. Le mouvement autonomiste de la haute Jazîra, paradoxes et ambiguïtés d'une intégration "nationale" inachevée (1936-1939)*, in «REMMM », n. 126, 2009, pp. 205-222.

«Frères» et «ennemis» (1958-1979)

À la fin de la Seconde guerre mondiale, et malgré l'instabilité politique vécue en Syrie, l'État syrien semble avoir été accepté comme une réalité physique et symbolique par les populations, y compris les minorités. Politiquement, bon nombre de militants kurdes rejoignent le Parti communiste syrien. Quant aux notables kurdes, ils peuvent devenir députés au Parlement. L'État syrien, de son côté, ferme les yeux quant aux activités des habitants de la région frontalière qui s'adonnent à la contrebande, profitant des tarifs douaniers turcs trop élevés. Une activité illicite importante qui conduit la Turquie à parsemer la frontière turco-syrienne de mines antipersonnel en 1957.

Mais la fin des années 1950 est témoin d'un retournement de la situation. Pour Peter Sluglett, la fin de la Seconde Guerre mondiale et la création de l'État d'Israël en 1948 marquent cependant le déclin de la 'démocratie bourgeoise' dans les pays arabes sous mandat européen. Le système parlementaire 'à l'occidentale' est perçu comme corrompu et inopérant face aux nombreux défis posés aux nations arabes comme l'impérialisme européen et américain, le sionisme, les droits des minorités, etc.<sup>16</sup> La solution à tous ces défis est la destruction de la 'démocratie bourgeoise' et la prise du pouvoir non pas grâce au rôle des 'masses populaires', mais par l'intervention de l'avant-garde politique et militaire dans ces pays respectifs.

La Syrie et l'Égypte s'unissent pour former la République arabe unie ou RAU (1958-1961). Le panarabisme fait des Kurdes et de leurs liens transfrontaliers une menace. Pour la première fois, la Syrie mène une politique active sur la ligne frontalière turco-syrienne. Il émerge alors l'idée de créer une ceinture arabe tout au long de la frontière ayant une vocation doublement stratégique: diluer les populations kurdes et contrôler la frontière. Selon diverses estimations, autour de 120000 Kurdes perdent leur citoyenneté suite au recensement spécial de 1962 tandis que des milliers d'hectares sont pris aux grands propriétaires et notables de la région. Mais, afin de maintenir une clientèle kurde dans le Nord syrien, cette mesure ne touche pas 'tous' les grands propriétaires.

En outre, le projet de ceinture arabe n'est mis en pratique que partiellement. À la fin des années 1970, d'autres priorités s'imposent au régime. Les conflits avec la Turquie autour des ressources hydrauliques de l'Euphrate et les différends avec le parti Baas irakien conduisent Damas à soutenir le mouvement kurde de Turquie et d'Irak. En particulier, le PKK

<sup>16</sup> P. SLUGLETT, *The Mandates: Some reflections on the nature of the British presence in Iraq (1914-1932) and the French presence in Syria (1918-1946)*, in MÉOUCHY et SLUGLETT (dir.), *The British and French Mandates in Comparative Perspectives*, cit., pp. 103-127.

peut mener des activités de propagande dans le Nord syrien, lequel devient un vivier de combattants du PKK dans sa lutte contre la Turquie. Même si l'État syrien ne disparaît pas du Nord syrien, le PKK peut y exercer une souveraineté partagée avec le régime.

Cette politique d'instrumentalisation de la question kurde vers l'extérieur est accompagnée d'une politique de cooptation de certains individus et groupes kurdes à l'intérieur. Ainsi, des élites civiles et religieuses se rapprochent du régime. De même, le régime a réussi à rallier les Kurdes en les réintégrant au système communautaire, en leur accordant des postes militaires, notamment dans la garde présidentielle ou dans les milices kurdes qui ont été utilisées dans la répression des Frères musulmans au début des années 1980.

En Irak, en dépit des tensions apparues durant le Mandat entre certains chefs kurdes, d'un côté, et les autorités britanniques et irakiennes, de l'autre, la période post-coloniale est marquée par des phases de rapprochement et de distanciation entre le mouvement nationaliste kurde et le gouvernement de Bagdad, par des épisodes ponctués de violence étatique et des promesses de reconnaissance du «fait national» kurde. Par ailleurs, force est de constater que, pendant la période monarchique (1920-1958), divers secteurs de la société kurde cherchent leur intégration à l'édifice national irakien à la fois dans le domaine culturel, économique et politique. À titre d'exemple, il faut rappeler que divers membres de la famille Baban, dont Ahmed Mukhtar Baban, occupent des positions privilégiées dans l'appareil étatique irakien<sup>17</sup>. Le Parlement irakien accueille également bon nombre de chefs tribaux et de grands propriétaires terriens kurdes. Enfin, le dernier ministre de l'Intérieur de la période monarchique et main droite de Nuri al-Saïd est Saïd Qazzaz, un Kurde de Suleimaniyya<sup>18</sup>.

De même, la collaboration entre Kurdes et Arabes est une réalité, à divers moments, au sein des groupements politiques à prétention transversale; que ce soit au sein du parti communiste ou des groupes nationalistes irakiens et anti-coloniaux. En outre, lors du grand soulèvement anti-britannique de 1948 connu comme la *Wathba* (littéralement le «Saut»), le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), créé en 1946, coopère activement avec le Parti national démocratique (PND) et le Parti communiste (PCI)<sup>19</sup>.

<sup>17</sup> Selon Phebe Marr, la proportion des Kurdes dans les hautes fonctions étatiques aurait atteint 18% durant les années 1940-1950. P. MARR, *The Modern History of Iraq*, Westview, Boulder 1985, p. 144.

<sup>18</sup> W.J. GALLMAN, *Iraqi Under General Nuri. My recollections of Nuri al-Saïd, 1954-1958*, Johns Hopkins Press, Baltimore 1963.

<sup>19</sup> M. BARZANI, *Mustafa Barzani and the Kurdish Liberation Movement*, Palgrave, New

Toutefois, le chapitre le plus important en termes de coopération du mouvement kurde avec les autorités irakiennes s'écrit après l'avènement la République de la main d'Abdulkarim Kassem. En effet, pour la première fois dans l'histoire de l'État irakien, le principe de l'égalité des nations arabe et kurde est affirmé dans la Constitution provisoire du 27 juillet 1958<sup>20</sup>. Le retour d'exil du général Barzani le 7 octobre 1958 aidant, le PDK et le PCI deviennent les deux principaux alliés de Kassem entre 1958 et 1961. En échange du soutien du PDK, Kassem permet l'éducation en langue kurde, des émissions de Radio et de TV dans cette langue, et la publication de périodiques tels que *Hiwa*, *Rojy Nwi* et *Hetaw*<sup>21</sup>. Sur le plan symbolique, les armoiries de la nouvelle république sont composées d'une épée arabe croisant un poignard kurde.

La coopération du PDK avec Kassem conduit le PCI à reconnaître également les positions du parti kurde sur les droits «nationaux» des Kurdes, tout en rejetant les dérives «séparatistes»<sup>22</sup>. Le gouvernement de Bagdad, de son côté, encourage les intellectuels «irakistes» (communistes et proches du PND) à mettre en avant dans leurs publications la fraternité entre tous les peuples et toutes les religions qui composent la mosaïque irakienne, en opposition aux visions panarabistes du parti Baath<sup>23</sup>. Encouragé par ces premières victoires, le PDK présente une liste de revendications visant notamment à l'établissement d'une autonomie administrative dans le Nord de l'Irak.

Dès 1960, cependant, les relations entre le PDK et Kassem se détériorent rapidement; les journaux en langue kurde sont interdits, les sièges du PDK à Mossoul et à Kirkouk sont fermés par la police irakienne<sup>24</sup>, certains de ses dirigeants sont arrêtés tandis que Kassem n'accepte pas les revendications autonomistes kurdes de peur que d'autres groupes ne

---

York 2003, pp. 263-264.

<sup>20</sup> Si l'article 2 de la Constitution provisoire proclame que l'État irakien fait partie intégrante de la nation arabe, elle garantit néanmoins les droits nationaux des Kurdes «au sein de l'entité irakienne» dans l'article 3.

<sup>21</sup> KSSE, *Kurdistan*, juillet 1960, p. 9.

<sup>22</sup> Le PCI était déjà sensibilisé à la «question kurde» dès les années 1940, ce qui explique en partie le succès de ce parti parmi les populations kurdes. Cependant, l'inscription du principe d'égalité entre les Kurdes et les Arabes dans la Constitution de 1958 induit un engagement plus clair du parti communiste en faveur de l'autonomie kurde. Voir H. BATATU, *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements in Iraq. A Study of Iraq's Old Landed and Commercial Classes and of Its Communists, Ba'athists and Free Officers*, Princeton University Press, Princeton 1978, pp. 659-665.

<sup>23</sup> E. DAVIS, *Memories of State: Politics, History, and Collective Identity in Modern Iraq*, University of California Press, California 2005.

<sup>24</sup> «Al-Mustaqbal», 18 avril 1961.

suivent la même voie<sup>25</sup>. La guerre entre le PDK et le gouvernement de Bagdad débute officiellement en septembre 1961 et se prolonge, avec intermittences, jusqu'en 1970. En raison des contraintes d'espace, je ne peux pas passer en revue les différentes phases de cette guerre et de ces négociations, par ailleurs largement analysées dans d'autres travaux<sup>26</sup>.

En revanche, il convient de souligner que la reconnaissance officielle de la «nation» kurde dans la Constitution provisoire de 1958 est une victoire symbolique du mouvement kurde qui aura des répercussions durables à la fois en Irak et dans les autres régions habitées par les Kurdes au Moyen-Orient<sup>27</sup>. En effet, elle a placé la barre très haut. Désormais, le mouvement kurde ne peut pas se contenter de moins; il se voit légitimé à demander une autonomie culturelle et politique dans le cadre irakien obligeant les partis nationalistes arabes à y donner une réponse politique.

Ainsi, après l'exécution de Kassem en février 1963, le maréchal Abdel Salem Aref, soutenu par le parti Baath, entre en négociation avec le mouvement kurde; le Conseil de commandement de la révolution reconnaît «les droits nationaux du peuple kurde» et le principe de «décentralisation», tout en refusant de définir le contenu de ce terme, sous prétexte qu'il fallait d'abord régler le problème de l'unité arabe<sup>28</sup>. Une fois les négociations interrompues, le gouvernement central utilise tous les moyens pour en finir avec la guérilla kurde, y compris la destruction de villages au bulldozer, entre juin et novembre 1963<sup>29</sup>. Alors que le projet de l'Unité arabe entre la Syrie et l'Irak semble être au plus près de sa réalisation, les militants kurdes sont élevés au rang de «traîtres» (et) et d'«agents de l'impérialisme»<sup>30</sup>.

Malgré la dureté du discours énoncé par le gouvernement de Bagdad, les divers dirigeants irakiens qui se succèdent au cours des années 1960-1970 ne fermeront jamais les portes à la négociation, avec des déclarations souvent contradictoires, affirmant à la fois la volonté de réaliser le projet

<sup>25</sup> H. ARFA, *The Kurds: An Historical and Political Study*, Oxford University Press, Londres 1966, pp. 134-135.

<sup>26</sup> C. KUTSCHERA, *Le mouvement national kurde*, Flammarion, Paris 1979; C. KUTSCHERA, *Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Fayard, Paris 1997.

<sup>27</sup> Ainsi, par exemple, en 1963, 12 intellectuels et étudiants kurdes de Turquie furent arrêtés. L'acte d'accusation mit en avant leurs liens avec des organisations kurdes d'Irak et de l'étranger. NA, FO 371/169555. «Kurdish activities in Turkey». Ankara, le 2 juillet 1963.

<sup>28</sup> CADN, Londres, Ambassade, n. 1336. Pol le Gourrierc, Chargé d'Affaires de France en Irak à Son Exc. M. le ministre des AA.EE. Bagdad, le 15 mai 1963.

<sup>29</sup> National Archives College Park (NACP) CIA Special Report, «The Baathist Regimes in Syria and Iraq», le 27 septembre 1963, dans RDP79-00927A004200040003-1, CREST.

<sup>30</sup> CADN, Londres, Ambassade, n. 1337. Pol le Gourrierc, Chargé d'Affaires de France en Irak à Son Exc. M. le ministre des AA.EE. Bagdad, le 28 octobre 1963.

de l'unité arabe totale, de la reconnaissance des «droits nationaux» des «frères kurdes» et l'arabité indiscutable de la patrie irakienne<sup>31</sup>.

*Les Kurdes sous Saddam Hussein (1979-1991), une période particulière*

L'arrivée à la présidence de Saddam Hussein en 1979, allant de pair avec de grandes purges au sein de l'ancienne élite du parti Baath, est le point de départ d'une longue décennie ponctuée de chapitres belliqueux: la guerre Iran-Irak (1980-1989), l'invasion du Koweït (1990) et la première guerre du Golfe (1991). Au-delà de ces marqueurs chronologiques clairement identifiables, les années 1979-1991 sont marquées par des dynamiques anciennes et nouvelles.

Parmi les premières, force est de reconnaître que, tout comme d'autres dirigeants avant lui, Saddam Hussein se doit de 'trahir' certains principes idéologiques du régime (socialisme et panarabisme) afin d'assurer sa durabilité. Ainsi, il cherche des compromis avec les différents groupes kurdes autour de l'autonomie du Kurdistan tout en scellant des alliances avec certaines tribus mercenaires kurdes (*jash*) et renonçant de la sorte à une partie de sa souveraineté sur le territoire irakien<sup>32</sup>. En même temps, comme ses prédécesseurs, le régime irakien combine les négociations politiques avec une répression sans faille sur les rebelles et les villageois kurdes<sup>33</sup>.

Parmi les secondes, chercheurs et témoins de cette période s'accordent à souligner l'importance de divers facteurs structurels nouveaux qui viennent s'ajouter aux autres et conduisent à la consolidation d'un pouvoir central jusqu'alors, et malgré tout, fragile; à savoir, le soutien prêté par l'URSS et divers pays occidentaux à Bagdad dès les années 1980, l'augmentation significative de la rente pétrolière et, enfin, la militarisation de l'Irak durant la guerre avec l'Iran. Ainsi, la rente pétrolière permet à Bagdad d'acheter des armes chimiques, mais également de coopter de larges secteurs de la société irakienne dont 250.000 miliciens kurdes enrôlés dans les «Brigades de Saladin». Les ressources pétrolières contribuent par ailleurs à financer un appareil étatique des plus pointus en matière de surveillance des deux principaux ennemis du régime: les «saboteurs» kurdes et «iraniens» (chiïtes)<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> CADN, Londres, Ambassade, n. 1337. Jacques Dumarçay, Ambassadeur de France en Irak à Son Exc. M. le ministre des AA.EE. Bagdad, le 22 février 1967.

<sup>32</sup> CADN, Ankara, Ambassade, n. 22. «Réflexion baasiste sur la question kurde». Ankara, le 14 avril 1979.

<sup>33</sup> CADN, Ankara, Ambassade, n. 22. «Violence au Kurdistan». Ankara, le 6 juin 1985.

<sup>34</sup> Voir, H. BOZARSLAN, *Persécution des Kurdes en Irak, Iran, Syrie et Turquie. Étude comparative*,

Alors que le parti Baath revendique l'arabité de la société irakienne au-delà de toute autre appartenance, il fait des différences politiques, géographiques, ethniques et religieuses des critères fondamentaux de sélection et de surveillance<sup>35</sup>. Les milliers de fiches de renseignements aujourd'hui conservées au Hoover Institution (Stanford, Californie) témoignent en effet d'une politique de repérage systématique des 'phobies' du régime et de classification de la société irakienne<sup>36</sup>.

Or, la classification des populations irakiennes en «amis» et «ennemis» et leur recensement auront un usage macabre à une plus grande échelle. En 1982, des dizaines de villages ayant «collaboré» avec l'ennemi sont rasés par l'armée<sup>37</sup>. En 1983, 8.000 membres, masculins, de la famille Barzani sont exécutés afin d'éviter la reproduction pure et simple du clan<sup>38</sup>. Alors que les partis kurdes scellent une nouvelle alliance avec le régime iranien contre Bagdad, symbolisée par la conférence de solidarité de l'opposition irakienne tenue à Téhéran en 1986 et la formation du Front du Kurdistan (1987), Saddam Hussein envisage de mettre définitivement un terme à cette situation. Cette année-là, le régime divise le Nord irakien en zones «sûres» et «interdites», ces dernières subdivisées en six régions. Si les attaques chimiques contre les civils kurdes débutent déjà en 1987, c'est entre février et septembre 1988 que l'armée irakienne aidée de supplétifs kurdes lance les plus grandes opérations militaires et de rasage des villages des «zones interdites». C'est sans doute l'attaque sur la ville de Halabja le 16 mars 1988 qui est l'épisode de destruction massive le plus connu au niveau international.

Au total, en l'espace d'une année, entre 50.000 et 100.000 personnes – pour la plupart des civils – trouvent la mort sous l'effet de bombes chimiques ou d'exécutions en masse, tandis que plus de 4.000 villages sont détruits<sup>39</sup>. Les combattants kurdes, conscients de leur incapacité à protéger la population et sans l'appui logistique d'une campagne désormais 'morte', décident d'arrêter leurs opérations et proposent de nouvelles négociations au régime. L'invasion du Koweït en 1990 et la guerre du Golfe qui s'en suit en 1991 offrent, cependant, des opportunités inattendues au mouvement kurde.

in C. KUTSCHERA (dir.), *Le livre noir de Saddam Hussein*, Oh Éditions, Paris 2005, p. 320.

<sup>35</sup> J. SASSOON, *Saddam Hussein's Ba'ath Party: Inside an authoritarian regime*, Cambridge University Press, Cambridge 2012.

<sup>36</sup> Voir des dizaines de fiches dans NIDS, Boîte 0001, Série 656434.

<sup>37</sup> NIDS, Boîte 0110/1002524.

<sup>38</sup> H. BOZARSLAN, *Pouvoir et violence dans l'Irak de Saddam Hussein*, in H. BOZARSLAN et H. DAWOD (dir.), *La société irakienne. Communautés, pouvoirs et violences*, Karthala, Paris 2003, pp. 31-46.

<sup>39</sup> Pour une description détaillée des diverses phases de l'opération Anfal, voir MIDDLE EAST WATCH, *Génocide en Irak. La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Karthala, Paris 2003.

*Un espace kurde en pleine mutation (1992-2010)*

Entre 1992 et 2010, la «question kurde» en Irak et en Syrie est marquée par des dynamiques régionales et internationales qui échappent, dans une large mesure, aux stratégies militaires et politiques des mouvements kurdes dans ces deux pays, mais qui, en même temps, leur offrent des opportunités inattendues. Ainsi, la décision de Saddam Hussein d'envahir le Koweït en août 1990 aura un impact durable à la fois sur les Kurdes d'Irak et sur l'ensemble de l'espace kurde. Une coalition internationale dirigée par les États-Unis, avec l'aval de l'ONU, s'attaque aux troupes irakiennes déployées dans le petit émirat koweïtien entre le 17 janvier et le 28 février 1991 leur infligeant une défaite militaire sans appel. Encouragés par les propos ambigus du président américain George Bush sur le rôle des Irakiens dans le renversement de Saddam Hussein, des milliers de Kurdes dans le Nord et de chiïtes dans le Sud se soulèvent croyant pouvoir compter sur le soutien militaire des États-Unis. Toutes les villes du Kurdistan tombent entre les mains du PDK et de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) en février 1991.

Mais dès le mois de mars, les unités de la Garde républicaine, restées loyales au régime, commencent à regagner des parts de terrain perdu, et les souvenirs de la campagne *Anfal* poussent près de deux millions de Kurdes à un exode sans précédent vers les frontières iraniennes et turques. Devant le drame humanitaire des réfugiés kurdes, les puissances occidentales, s'appuyant sur la résolution 699 du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'ingérence humanitaire, décident de créer une «zone de protection» (*safe haven*) afin de leur permettre de regagner leurs foyers. Dès ce moment, la protection internationale se fait effective sur un territoire d'environ 40.000 km<sup>2</sup> peuplé par 3,5 millions de Kurdes. Le reste des provinces à majorité kurde (Kirkouk, Sindjar, Khaniqin) restent cependant sous le contrôle de Saddam Hussein qui y poursuit sa politique d'arabisation forcée.

Cette résolution ouvre la voie à l'établissement d'une région kurde *de facto* autonome de Bagdad. Les principaux partis kurdes assument le pouvoir local et préparent des élections pour la mise en place d'un Parlement régional, lequel adopte unilatéralement, en octobre 1992, une «déclaration d'union fédérale» avec l'Irak. La déposition du régime de Saddam Hussein en avril 2003 contribue à la consolidation de l'autonomie du Kurdistan irakien dans le «nouvel Irak» défini par la Constitution de 2005 comme un État fédéral.

En Syrie, le régime de Hafez al-Assad (1970-2000) était parvenu à déplacer le problème kurde vers la Turquie ou vers l'Irak, encourageant

de fait la polarisation des Kurdes syriens entre partisans du mouvement kurde d'Irak et de la Turquie. Depuis le début des années 1970, le gouvernement de Damas a en effet soutenu la guérilla kurde en Irak, puis en Turquie. Le régime syrien avait ainsi réussi, d'une part, à affaiblir ses concurrents régionaux – la Turquie et l'Irak – et à s'assurer une emprise sur les mouvements kurdes, d'autre part. L'externalisation du nationalisme kurde vers les pays voisins pousse une bonne partie des Kurdes de Syrie à adopter une stratégie de 'dissimulation'; c'est-à-dire qu'ils continuèrent à cultiver leur identité ethnique – utilisation de la langue kurde, maintien de liens sub-étatiques au-delà des frontières internationales – sans s'opposer directement au régime. Ce *statu quo*, qui a perduré pratiquement sans failles jusqu'à la fin des années 1990, se voit remis en cause par deux changements majeurs qui libèrent deux dynamiques complémentaires: l'autonomisation du champ politique kurde en Syrie et l'élargissement de la sphère minoritaire kurde.

La première de ces dynamiques s'explique en grande partie par la fin de l'alliance stratégique entre le PKK et le régime syrien. Ainsi, il se voit contraint de quitter la capitale syrienne le 9 octobre 1998, suite à de fortes pressions politiques et économiques exercées par Ankara sur le régime de Hafez al-Assad, y compris la menace d'une intervention militaire. La rupture du régime syrien avec le PKK a obligé ce parti à se réorganiser dans la clandestinité en adoptant un nouveau nom – Parti de l'unité démocratique (PYD) – en 2003, tandis que bon nombre de ses militants ont été livrés par les autorités syriennes à la Turquie. Moins spectaculaire, mais tout aussi significatif est que le régime syrien s'éloigne progressivement des partis kurdes d'Irak depuis la chute de Saddam Hussein, ouvrant un champ d'action autonome aux formations kurdes de Syrie.

La deuxième dynamique – l'élargissement de la sphère kurde – s'est accentuée avec la création de la région autonome kurde en Irak et plus particulièrement suite à l'intervention américaine en Irak de 2003. Alors que la Syrie se trouve sous la pression de l'administration américaine et que l'État irakien peine à imposer son autorité sur tout son territoire, l'expérience d'autonomie administrative des Kurdes d'Irak et la fin du régime autoritaire du parti Baath en Irak donnent de grands espoirs aux autres régions kurdes. Des demandes d'autonomie administrative et culturelle sont exprimées à divers degrés d'intensité, aussi bien en Turquie qu'en Iran, voire en Syrie, confirmant ainsi le caractère transfrontalier de la question kurde.

Les premiers signes de la nouvelle ère pour les Kurdes en Syrie se sont manifestés entre 2002 et 2003, lorsque de petits partis kurdes ont exprimé

ouvertement leur mécontentement vis-à-vis du régime. En 2004, un match de football à Qamichli déclenche ce qui sera connu comme l'*intifada* de Qamichli. De milliers de Kurdes manifestent et s'attaquent aux symboles du régime. Toutefois, la violence étatique et le manque de soutien des autres régions syriennes conduit les partis kurdes, y compris le PYD, à prôner la recherche d'un compromis avec le régime. En effet, le régime et les partis kurdes scellent un accord non écrit dans lequel Damas permet aux Kurdes de cultiver une certaine d'autonomie culturelle dans le Nord syrien; en échange, les Kurdes s'engagent à ne pas déstabiliser le régime.

### *Vers un «printemps kurde» (2011-)?*

Les révoltes arabes de 2011 placent le mouvement kurde en Syrie face à un dilemme. Face à une opposition syrienne en exil, dominée alors par les Frères musulmans et soutenue par la Turquie – pays opposé à l'émergence d'une nouvelle autonomie kurde –, fallait-il rejoindre la révolte ou, au contraire, calmer le jeu et se présenter comme des intermédiaires entre le régime et la population, en espérant obtenir quelques concessions de la part d'un régime affaibli?

Alors que des comités de jeunesse soutiennent les révolutionnaires de Daraa dès le début de la révolte, les partis kurdes se maintiennent à l'écart du mouvement. Si la pression de la rue contraint la plupart des partis kurdes, réunis autour du Conseil national kurde (CNK), à demander la fin du régime, le PYD réaffirme sa position de «neutralité».

Grâce à la médiation de Massoud Barzani, président du Gouvernement régional du Kurdistan (GRK), le PYD signe le 11 juillet 2012 les accords d'Erbil avec le CNK, lesquels doivent assurer la majeure partie de la coordination politique entre les deux blocs kurdes, et malgré cela, il apparaît très vite qu'une alliance stratégique entre le PYD et Damas a été scellée. Le 19 juillet, Assad décide de retirer partiellement ses troupes du Nord syrien avec un double objectif; les rassembler autour d'Alep et de Damas, d'une part, et menacer la frontière Sud-Est de la Turquie, d'autre part.

La décision de Damas a, sans doute, aidé à consolider la position du PYD dans le champ politique kurde en Syrie, voire dans l'espace régional kurde, alors que les partis réunis autour du CNK sont devenus davantage marginaux. Le PYD a créé des comités locaux «monocolores» selon ses nouveaux mots d'ordre: le «confédéralisme démocratique»; à savoir l'aspiration à fonder une «société démocratique (sans État), écologique et libérée en matière de genre». Les *asayish*, chargées d'assurer la sécurité

intérieure dans les villes kurdes ont largement contribué, entre 2012 et 2013, à la quasi-disparition des comités révolutionnaires locaux, voire au repli des partis membres du CNK.

Sur le plan militaire, les milices du PYD, les Unités de défense du peuple (YPG), sont devenues les seules forces armées 'légitimes' dans le Nord syrien, impliquées dans des combats à la fois contre l'Armée syrienne libre (ALS) et des groupes *djihadistes* armés, comme le Front al-Nosra et l'État islamique de l'Irak et du Levant (EIIL). Enfin, le PYD a signé en janvier 2014 la création unilatérale de trois cantons autonomes, aux 'frontières' floues, dotés chacun d'une vingtaine de «Ministères», tous aux mains des proches du PYD.

Enfin, les opportunités qui se sont ouvertes au mouvement kurde en Irak dans l'ère post-Saddam ne peuvent pas nous faire oublier deux grands défis. D'une part, la crise syrienne a rouvert la voie à des alliances entre certains groupes kurdes avec des États, *a priori* contraires aux aspirations nationales kurdes. Alors que le PDK de Massoud Barzani est devenu un partenaire de la Turquie, le PYD, comme nous l'avons mentionné, s'est rapproché du régime de Damas et a reçu un soutien logistique non négligeable de l'Iran afin de contrecarrer le soutien accordé, à son tour, par la Turquie à l'opposition syrienne.

De son côté, l'UPK et le jeune parti Goran («Changement»), sous influence iranienne et opposés à l'hégémonie politique du PDK dans cette région, ont vu dans la crise syrienne une opportunité de critiquer la politique 'extérieure' de Massoud Barzani, et de soutenir le PYD. Le mouvement kurde se retrouve, en somme, plongé dans un marasme marqué par des luttes internes et des alliances régionales qui rappellent le contexte des années 1980, fragilisant toute perspective d'une entente intra-kurde, malgré le contexte favorable à l'accomplissement des aspirations historiques d'établir un État kurde.

D'autre part, l'évolution des affrontements entre les peshmergas ou combattants kurdes du GRK et les milices de l'EIIL a mis en évidence les faiblesses des premiers. En effet, la reprise du contrôle par les peshmergas de la région de Shengal le 5 août 2014, par exemple, a été possible grâce à l'appui décisif des forces aériennes irakiennes, sans lesquelles les combattants kurdes n'auraient pas pu reprendre son contrôle. Les doutes sur la viabilité d'un éventuel État kurde partageant plus de 1.000 kilomètres avec le «califat» établi par l'EIIL dans les provinces sunnites de l'Irak sans le soutien de Bagdad et des États-Unis se sont installés.

### *Conclusion*

Un retour sur l'Histoire à court et à long terme permet d'appréhender la crise de l'État-nation – les États existants et potentiels – au Moyen-Orient non plus comme résultant 'naturellement' de l'inadéquation du modèle occidental de l'État aux sociétés moyen-orientales, mais plutôt comme le fruit d'un ensemble d'interrelations entre une série d'acteurs étatiques (régionaux et internationaux) et non étatiques (mouvement kurde, tribus, confréries, autres mouvements d'opposition) depuis la création des nouveaux États dans la région moyen-orientale.

Ainsi, et comme nous l'avons vu, durant la période de l'entre-deux-guerres, c'est la France mandataire qui poursuit la tradition ottomane en faisant de la frontière turco-syrienne une marche de type impérial; c'est aussi la France qui renforce le pouvoir des chefs tribaux kurdes dans les zones rurales. Dans les années 1980, c'est le régime de Hafez al-Assad qui encourage les Kurdes de Syrie à s'engager dans les partis politiques kurdes d'Irak et de Turquie, et donc à maintenir vivant l'imaginaire d'un espace kurde transfrontalier, tout en encourageant des rivalités segmentaires au sein du mouvement kurde. En Irak, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, la reconnaissance officielle de la pluralité ethnique du pays, à des degrés variables selon les époques, n'a pas exclu des chapitres de violence étatique contre de larges segments de la société kurde, y compris ceux commis par les autorités mandataires britanniques<sup>40</sup>. Une violence qui, parfois, a été le résultat de la collaboration de partis et/ou tribus kurdes avec le gouvernement central.

En ce sens, les crises syriennes et irakiennes n'ont pas véritablement abouti à la réémergence d'anciennes logiques segmentaires ou territoriales. En réalité, celles-ci n'avaient pas disparu avec la création des nouveaux États à prétentions nationales. Plus que deux réalités parallèles, ces logiques – impériale, westphalienne/nationale et segmentaire – ont coexisté et se sont imbriquées au cours du XX<sup>e</sup> siècle, donnant lieu à des logiques hybrides, aux tonalités diverses selon les variables 'temps' et 'espace'. Ce qui probablement devrait nous conduire non seulement à considérer les frontières internationales et la souveraineté nationale au Moyen-Orient différemment, mais également à revoir certains outils conceptuels qui tendent à réifier des dichotomies pour le moins problématiques.

L'espace kurde – de la Syrie à l'Irak en passant par la Turquie où les

---

<sup>40</sup> En 1922, le Haut-commissaire britannique fait bombarder la ville de Suleimaniyya, capitale du «royaume kurde», par vingt avions de chasse de la Royal Air Force (RAF). Les quartiers généraux de Cheikh Mahmoud ainsi que les quartiers adjacents sont réduits à néant, tandis que la plupart des habitants quittent la ville pendant plusieurs mois.

municipalités contrôlées par les nationalistes kurdes se sont érigées en de véritables contre-pouvoirs politiques – se trouve dans une phase de transition vers de nouvelles formes d'autonomie, aux contours flous, avançant à des rythmes différenciés et jouissant de 'légitimités' juridiques dissemblables. Le regard de l'historien doit cependant nous amener à éviter d'en tirer des conclusions trop hâtives; à savoir, la fin des États créés au lendemain de la Première guerre mondiale. D'une part, le processus de fragmentation des entités territoriales post-ottomanes signifie un défi non seulement pour les États, mais également pour les mouvements nationalistes visant à créer, du moins en théorie, de nouveaux États ou des entités politico-territoriales dans la région.

En effet, ce n'est pas un secret que le Kurdistan irakien a été et reste, dans une certaine mesure, divisé en deux zones d'influence. Même si aujourd'hui le GRK a les allures d'une administration unifiée, les clivages politiques, linguistiques, claniques et économiques persistent. En outre, il est difficile de considérer les 3 «cantons» contrôlés par le PYD au Nord syrien comme une seule entité politico-administrative. D'autant plus que le nouveau mot d'ordre du PKK/PYD – le «confédéralisme démocratique», d'inspiration anarchiste – promeut l'émergence de pouvoirs locaux avec des liens lâches.

De même, l'autre caractéristique supposée aux États-nations – la souveraineté nationale sur tout le territoire 'national' – est également problématique dans ces proto-États kurdes. Au Kurdistan irakien, le GRK doit composer avec la présence de l'armée turque sur la frontière turco-irakienne depuis les années 1990. De même, le PKK s'est installé durablement dans le Mont Qandil ainsi que dans la région de Barzan, à quelques kilomètres seulement de la ville de Dohuk, bastion du PDK.

En Syrie, le contrôle du PYD et de ses forces supplétives sur les cantons autonomes est aussi relatif: des milices arabes sunnites pro-Assad quadrillent certaines régions de la Djézireh, y compris celles où gisent des puits de pétrole. Au nord d'Alep, le PYD doit composer avec d'autres groupes rebelles de tendance islamiste. De plus, malgré la reprise de contrôle de Kobané en janvier 2015, l'EIIL est encore présent aux alentours de cette ville. Enfin, les services de sécurité du régime n'ont pas complètement quitté des villes telles que Qamichli ou Hassaké.

En somme, nous sommes témoins du processus de délitement de certains États créés il y a presque cent ans, mais aussi de l'émergence de nouveaux pouvoirs locaux, aux allures étatiques, se réclamant d'une légitimité nationale (Kurdes) ou religieuse (EIIL), qui ne parviennent pas non plus à imposer ni leur monopole de la violence ni leur souveraineté sur les territoires qu'ils réclament, pourtant, comme les leurs. Le résultat est un effacement progressif non seulement des frontières étatiques, mais également

des 'frontières' des territoires *de facto* autonomes; un effacement également de la distinction entre les acteurs étatiques et non étatiques, brouillant ainsi les pistes sur qui exerce le contrôle effectif sur les territoires en question; qui exerce la violence 'légitime', au nom de qui et au nom de quoi.

D'autre part, aujourd'hui tout comme hier, le mouvement kurde n'est pas complètement maître du jeu. En tant qu'acteur d'un espace 'minoritaire', il doit composer avec les cadres étatiques qu'il n'a pas réussi à rendre caducs ainsi qu'avec des dynamiques régionales qui lui échappent.

Si les contextes socio-historiques des années 1920 et de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle dans ces deux pays, et par ailleurs dans la région, sont évidemment très différents, il convient de noter que la fluidité des positionnements des acteurs et du système international rappellent, dans une certaine mesure, la période de l'entre-deux-guerres. En ce sens, hier comme aujourd'hui, il s'avère difficile de déterminer le futur immédiat du système étatique mis en place par la Société des Nations au Moyen-Orient. S'il est tentant de décréter la fin des États tels la Syrie et l'Irak, il est aussi important de remarquer que d'autres scénarios sont possibles; à savoir une réorganisation du pouvoir dans le cadre des frontières actuelles.

Le 7 octobre 2015

#### BIBLIOGRAPHIE

ALTUG S. et WHITE B.T., *Frontières et pouvoir d'État: la frontière turco-syrienne dans les années 1920 et 1930*, in «Vingtième siècle. Revue d'histoire», n. 103, 2009, pp. 91-104.

ARFA H., *The Kurds: An Historical and Political Study*, Oxford University Press, Londres 1966.

BADIE B., *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, Paris 1995.

BARZANI M., *Mustafa Barzani and the Kurdish Liberation Movement*, Palgrave, New York 2003.

BATATU H., *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements in Iraq. A Study of Iraq's Old Landed and Commercial Classes and of Its Communists, Ba'athists and Free Officers*, Princeton University Press, Princeton 1978.

BOZARSLAN H., *La régionalisation du problème kurde*, in É. PICARD (dir.), *La nouvelle dynamique au Moyen-Orient: Les relations entre l'Orient arabe et la Turquie*, L'Harmattan, Paris 1992.

- BOZARSLAN H., *Pouvoir et violence dans l'Irak de Saddam Hussein*, in H. BOZARSLAN et H. DAWOD (dir.), *La société irakienne. Communautés, pouvoirs et violences*, Karthala, Paris 2003.
- BOZARSLAN H., *Persécution des Kurdes en Irak, Iran, Syrie et Turquie. Étude comparative*, in C. KUTSCHERA (dir.), *Le livre noir de Saddam Hussein*, Oh Éditions, Paris 2005.
- DAVIS E., *Memories of State: Politics, History, and Collective Identity in Modern Iraq*, University of California Press, California 2005.
- DÜNDAR F., *Statistiquo: British Use of Statistics in the Iraqi Kurdish Question, 1919-1932*, in «Crown Paper», n. 7, 2012, p. 62, <<http://www.brandeis.edu/crown/publications/cp/cp7.html>> (dernier accès le 27.04.2016).
- FOUCHER M., *L'obsession des frontières*, Perrin, Paris 2007.
- GALLMAN W.J., *Iraqi Under General Nuri. My recollections of Nuri al-Said, 1954-1958*, Johns Hopkins Press, Baltimore 1963.
- GELLNER E., *Nations et nationalisme*, Payot, Paris 1999.
- HIRST D., *This Could Be the Birth of an Independent Kurdish State*, in «The Guardian», 9 janv. 2013, <<http://www.theguardian.com/commentis-free/2013/jan/09/birth-kurdish-state-ottoman-syria-arab-spring>> (dernier accès le 07.10.2015).
- JMOR S., *Les origines de la question kurde*, L'Harmattan, Paris 1994.
- LAWSON F.H., *Constructing International Relations in the Arab World*, Stanford University Press, Stanford, CA 2006.
- KUTSCHERA C., *Le mouvement national kurde*, Flammarion, Paris 1979.
- KUTSCHERA C., *Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Fayard, Paris 1997.
- MARR P., *The Modern History of Iraq*, Westview, Boulder 1985.
- MÉOUCHY N. et SLUGLETT P. (dir.), *The British and French Mandates in Comparative Perspectives*, Brill, Leiden 2004.
- MIDDLE EAST WATCH, *Génocide en Irak. La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Karthala, Paris 2003.
- MIGDAL J.S., *State in Society. Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge University Press, Cambridge 2001.
- MIZRAHI J.-D., *Genèse de l'État mandataire. Service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Publications de la Sorbonne, Paris 2003.
- PÉROUSE J.-F., *Le Kurdistan: quel territoire pour quelle population?*, in J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY et L. QUINTY-BOURGEOIS (dir.), *La nation et le territoire: Le territoire, lien ou frontière ?*, L'Harmattan, Paris 1999, p. 20.
- REY M., *Une décennie de silence, les Kurdes à l'heure d'une absence de rébellion (1946-1958)*, in J. TOLAN, H. EL ANNABI et G. KRAUSE (dir.), *Enjeux*

*identitaires en mutation: Europe et bassin méditerranéen*, Peter Lang, Bern 2014.

SASSOON J., *Saddam Hussein's Ba'ath Party: Inside an authoritarian regime*, Cambridge University Press, Cambridge 2012.

TACHJIAN V., *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Karthala, Paris 2004.

TEJEL J., *Urban Mobilization in Iraqi Kurdistan during the British Mandate: Sulaimaniya, 1918-1930*, in «Middle Eastern Studies», vol. 44, n. 4, 2008, pp. 537-552.

TEJEL J., *Les territoires de marge de la Syrie mandataire. Le mouvement autonomiste de la haute Jazîra, paradoxes et ambiguïtés d'une intégration "nationale" inachevée (1936-1939)*, in «REMMM», n. 126, 2009, pp. 205-222.

WILSON A.T., *Loyalties. Mesopotamia, 1917-1920*, Oxford University Press, Londres 1936.